



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA LOZERE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DES SERVICES DE L'ÉTAT EN LOZERE

Recueil spécial n° 45 /2016

Délégation de signature préfecture de la Lozère :
intérim de secrétaire général

Publié le 15 novembre 2016



ACCUEIL DU PUBLIC : *rue du faubourg Montbel, Mende*
Horaires d'ouverture du bâtiment : *du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

: Préfecture de la Lozère – BP 130 – 48005 MENDE CEDEX

Site internet : www.lozere.gouv.fr

: 04-66-49-60-00 – Télécopie : 04-66-49-17-23

SOMMAIRE

RECUEIL SPECIAL N° 45/ 2016 du 15 novembre 2016

Préfecture de la Lozère

ARRETE n° PREF-BCPEP2016320-0001 du 15 novembre 2016 portant délégation de signature à M. François BOURNEAU, sous-préfet de Florac secrétaire général par intérim



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA LOZERE

PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL

Bureau de la coordination des politiques
et des enquêtes publiques

ARRETE n° PREF-BCPEP2016320-0001 du 15 novembre 2016
portant délégation de signature à M. François BOURNEAU, sous-préfet de Florac
secrétaire général par intérim.

Le préfet,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret du Président de la République en Conseil des ministres du 9 avril 2015 portant nomination de M. Hervé MALHERBE, en qualité de préfet de la Lozère,

VU le décret du Président de la République du 24 août 2016 nommant M. François BOURNEAU en qualité de sous-préfet de Florac ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010006-03 du 6 janvier 2010 modifié portant organisation de la préfecture de la Lozère,

CONSIDERANT la vacance du poste de secrétaire général à compter du 13 novembre 2016,

A R R E T E :

Article 1 - L'intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture est exercé par M. François BOURNEAU, sous-préfet de Florac.

Article 2 - Délégation temporaire de signature est donnée à M. François BOURNEAU, sous-préfet de Florac, secrétaire général par intérim, à l'effet de signer :

- tous arrêtés, y compris les arrêtés de reconduite à la frontière et toutes mesures d'éloignement des ressortissants étrangers ayant contrevenu aux dispositions du code d'entrée et de séjour des étrangers et du droit d'asile, ainsi que la décision fixant le pays de renvoi, les arrêtés de placement en rétention administrative ;
- la saisine des juridictions administratives et judiciaires, tant en demande qu'en défense ;
- les décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'Etat dans le département de la Lozère, à l'exception :
 - des réquisitions de la force armée,
 - des arrêtés de conflit.

.../...

-Article 3 - Délégation de signature est donnée à M. François BOURNEAU, à l'effet de signer les expressions des besoins, sans limitations de montant et les constatations du service fait du programme 307 qui concernent le centre de coûts « secrétaire général Lozère».

Article 4 - En cas d'absence ou d'empêchement du préfet, sa suppléance est exercée par M. François BOURNEAU, sous-préfet de Florac, secrétaire général de la préfecture par intérim.

Article 5 - L'arrêté n° 2015111-0001 du 21 avril 2015 modifié, est abrogé.

Article 6 - Le sous-préfet de Florac, secrétaire général par intérim, est chargé, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet

SIGNE

Hervé MALHERBE